

Règlement de la descente en bouée

« PONT'EAU PASTÈQUE »

Article 1 : La descente se déroulera le 12 Juillet 2025 à partir de 15 heures (prévoir une arrivée à 14h30), les groupes seront de 10 personnes à chaque descente toutes les 15 minutes. Elle se déroulera avec un départ devant le skate-park et une arrivée au ponton près de la Mairie.

La descente en bouée se déroulera en conformité avec les prescriptions du présent règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes auxquelles tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 2 :

Le but de la descente est de franchir la ligne d'arrivée sans sortir de sa bouée et sans avoir entraver la descente des autres participants, les palmes sont interdites.

Article 3 : REGLES DE PARTICIPATION

Le participant doit :

Communiquer les différents documents obligatoires demandés avant le 10.07.2025, à savoir :

- * Formulaire d'inscription
- * Décharge de responsabilité
- * **pour les moins de 18 ans** (de 12 ans à 18 ans) une autorisation parentale doit être fournie (mention en bas de la décharge), **ainsi que l'attestation obligatoire d'aisance aquatique pour tous les mineurs**. Sans dossier complet, le mineur se verra refuser sa participation à la manifestation.

Respecter les règles élémentaires de sécurité, **la descente est interdite à toute personne ne sachant pas nager et ayant moins de : 12 ans**. LE PORT DE GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE, prêt sur place (Merci d'en tenir compte dans le choix de votre déguisement). Le port de chaussures fermées est obligatoire.

Article 4 : ENGAGEMENT ET DEROULEMENT

ENGAGEMENT

Les participants s'engagent :

- à respecter le présent règlement et confirment avoir fourni les documents nécessaires en toute sincérité.
- à se rendre obligatoirement à l'échauffement prévu avant la descente (2 séances de prévues : 15 heures et 16 heures. Une bouée sera fournie et le participant doit rester avec la bouée en position normale (Les palmes sont interdites, le port de chaussures fermées est obligatoire).
- à être déguisé comme le demande les organisateurs (aucun déguisement gênant la descente et mettant en danger le participant ne sera accepté, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription à la vue du déguisement le jour J.

DEROULEMENT

- **14H30** - Ouverture de la manifestation, Vérification des premiers participants (inscription, déguisement et sécurité)
- **15H00** - Premier échauffement des quatre premiers groupes de 10 personnes. Distribution des gilets.
- **15H15** - Mise à l'eau des 10 premiers participants et début de la descente. Tout manquement au règlement sera sanctionné par une exclusion définitive de la manifestation.

La descente se réalise selon le parcours défini par l'organisation. Le participant s'engage à respecter le parcours et les différents accompagnateurs présents sur le parcours. En aucun cas le participant ne pourra sortir du parcours sans validation de l'organisation et non accompagné. Il s'engage à respecter les autres participants et à respecter les règles de base de sécurité en milieu aquatique.

- **Arrivée** au ponton prévu (durée approximative de la descente 15 minutes) , attendre son tour afin de sortir de l'eau. Retour piéton jusqu'à la zone départ pour rendre la bouée et le gilet.

La descente s'effectue par groupe de 10 personnes toutes les 15 minutes pour les 4 premiers groupes ayant participé à l'échauffement obligatoire de 15h00.

- **16H00** – participation des 4 groupes suivants après échauffement, selon le même déroulement.

Selon le nombre de participants, l'organisation pourra organiser une 3^{ème} session avec échauffement à **17 heures**.

Des photos de groupe et pendant les descentes seront réalisées (autorisation figurant dans la décharge de responsabilité).

!! Pas d'alcool sur le lieu de la manifestation. Un contrôle pourra être réalisé en cas de doute sur l'état d'ébriété du participant par les autorités concernées), l'organisation se garde le droit express de refuser une personne en cas de doute.

En cas de mauvais temps l'évènement peut être annulé par les organisateurs (sans justification).

GILETS DE SAUVETAGE & BOUÉES

Afin de réaliser la descente dans des conditions de sécurité, nous mettons à disposition de chaque participant, une bouée et un gilet de sauvetage, qui devront être restitués dans l'état d'origine aux organisateurs, une fois la descente réalisée, dès le retour dans la zone d'accueil.

Je soussigné (nom, prénom) _____ m'engage à restituer aux organisateurs aussitôt après la descente et en bon état :

- la bouée N° _____ (partie remplie sur place par l'organisation)

- le gilet N° _____ (partie remplie sur place par l'organisation)

Date et signature :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Aucune inscription sur place

Nom :

Prénom

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Personne à appeler en cas de besoin (Nom – Prénom et téléphone) : _____

Je confirme ma participation à la descente en bouée de la Risle dans le cadre des Mascarets (barrer la mention inexacte) et accepte les conditions énumérées ci-dessus (rayer la mention inutile).

Je certifie : Savoir nager

Je certifie : Avoir plus de 18 ans

Avoir moins de 18 ans (entre 12 ans et 18 ans), être accompagné par un adulte le jour j pour faire la course et avoir fait signé par un responsable légal la décharge de responsabilité et la fiche d'inscription.

- **DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION AU PREALABLE AU JOUR J** (pour rappel aucune inscription sur place)

Participants majeurs :

remplissez la fiche d'inscription et la décharge.

Mineurs entre 12 et 18 ans :

ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal le jour de la course et avoir fourni tous les documents nécessaires à l'inscription (Fiches d'inscription et décharge dûment complétées - partie autorisation).

Vous devez envoyer votre inscription complète à : **patricia.desmarais@pontaudemer.fr**

Fait le :

A :

SIGNATURE obligatoire pour majeur et pour les mineurs responsable légal :

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR LA PARTICIPATION À LA DESCENTE EN BOUÉE
« PONT'EAU PASTÈQUE » ET DROIT À L'IMAGE**

Je soussigné(e) : _____

Déclare, par la présente, être pleinement d'accord pour participer à la descente en bouée, connue sous le nom de la "PONT'EAU PASTÈQUE", organisée par la ville de Pont-Audemer, dans le cadre des Mascarets 2025.

J'affirme également que je suis en mesure de nager et de participer à cette activité en toute sécurité.

En participant à la descente en bouée de la Risle (sur une portion définie par l'organisation), j'accepte volontairement les conditions suivantes :

Responsabilités

Je reconnais que la Ville de Pont-Audemer et ses organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, blessures, pertes ou dommages matériels qui pourraient survenir pendant l'événement. J'assume l'entière responsabilité de ma sécurité personnelle et de tout équipement que je pourrais utiliser lors de la course.

Santé et aptitude

Je déclare être en bonne santé physique et mentale, savoir nager et porter un gilet de sauvetage et je confirme que je n'ai aucune condition médicale préexistante qui pourrait me rendre inapte à participer à cette activité. Je reconnais qu'il est de ma responsabilité de consulter un professionnel de la santé si je suis incertain(e) de ma condition physique avant de participer. (Mineur déclaration du responsable légal et majeur le participant lui-même).

Autorisation de publication de photos

J'autorise expressément la Ville de Pont-Audemer à utiliser, reproduire et publier toute photographie ou vidéo de moi-même prise lors de la manifestation PONT'EAU PASTÈQUE. Ces images peuvent être utilisées à des fins promotionnelles, publicitaires ou éducatives, que ce soit dans des supports imprimés, en ligne ou par tout autre moyen de diffusion. Je renonce à tout droit de rémunération ou de contrôle sur l'utilisation de ces images.

Je comprends que la descente en bouée de la Risle est une activité physique et comporte des risques de bousculades. J'ai pris connaissance des règles de sécurité et je m'engage à les respecter pendant l'événement.

En signant cette décharge, je reconnais que j'ai lu, compris et accepté les termes et conditions énoncés ci-dessus. Cette autorisation est valable sans limitation de durée, pour tout procédé et pour tout support.

**Pour les participants mineurs (-18 ans), la signature d'un responsable légal est obligatoire.
Pour rappel aucune inscription le jour J.**

Pour servir ce que de droit,
Information du signataire (représentant légal du mineur) :

Nom – Prénom :

Demeurant à : _____

Date de naissance : _____ Lien de parenté :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) Monsieur / Madame _____, autorise mon enfant

Nom : _____ Prénom : _____ à participer à la manifestation en connaissance de causes.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention "Bon pour autorisation" pour le responsable légal et signature pour les majeurs.